



\*03009468\*

RÉSERVE AU MONITEUR BELGE

Déposé au greffe du tribunal de commerce

de

le

13-01-2003

RÉSERVE AU TRIBUNAL DE COMMERCE

**ACTES et EXTRAITS D'ACTES** à publier aux annexes du Moniteur belge  
à déposer au greffe accompagnés d'une copie

TEXTE DACTYLOGRAPHIÉ OU IMPRIMÉ

**1 Inscription:**
☐ Registre des groupements européens d'intérêt économique

n°

☐ Registre des groupements d'intérêt économique

n°

☐ Registre des sociétés civiles à forme commerciale

n°

☐ Registre des sociétés étrangères non visées par les articles 81 et 82 du Code des sociétés

n°

☐ Registre des sociétés agricoles

n°

**2. Dénomination de la société ou du groupement**  
(telle qu'elle apparaît dans les statuts)
▷ **MT Consulting**
**3. Forme juridique (en entier)**
▷ **Société Privée à Responsabilité Limitée**
**4. Siège (rue, numéro, code postal, commune)**
▷ Rue de la Justice, 21  
1070 Bruxelles
**5. Registre du commerce (siège tribunal + n°)**

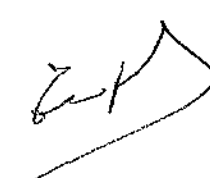
▷ BE 458.149.212

**6. Numéro de T.V.A. ou numéro de Registre national des personnes morales (T.V.A. non assujetté)**
▷ **Transfert Siège Social**
**7. Objet de l'acte**

▷ En application de l'article 2 des statuts la gérance a décidé de transférer le siège social de la société de 1070 Bruxelles, Rue de la Justice 21 à 5660 Cul-des-Sarts, Rue de Bois de Gonrioux 4 à partir du 1 janvier 2003.

Texte de l'acte ou de l'extrait de l'acte à publier aux annexes du Moniteur belge

Le texte doit être rédigé sans ratures ni corrections, il ne peut dépasser les limites du cadre imprimé; utiliser, le cas échéant, une ou plusieurs pages supplémentaires, établies sur papier libre, tant en respectant des colonnes d'une largeur de 94 mm selon le modèle tenu à la disposition des intéressés au greffe des tribunaux de commerce

  
 Marc Thienpont  
 Gérant

Grandeur minimum du caractère à respecter:

 Direction du Moniteur belge  
 Rue de Louvain 40-42  
 1000 Bruxelles

Numéro du cheque ou de l'assignation

Numéro du compte

Signatures + Nom et qualité

En fin de texte au cas où l'acte ou l'extrait de l'acte comporte plus d'une page